

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DJS 256 Subventions (5.700 euros) à 2 associations de jeunesse (18e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à 2 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à La Sierra Prod (X08749/8462/2013_02877) Maison des Associations – 15, passage Ramey (18e), pour son projet Les Gens de la Tour.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.700 euros est attribuée à Les Petits Poulbots – Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (D03574/14665/2013_00262) 3, place du Tertre (18e), pour son fonctionnement.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.